

Vendredi 14/11/25 cravelino permanence à 9h.

④ Reçu M. SPANGHERO Guy qui a déposé une requête concernant un accès à une de ses parcelles à partir du RD 6.

GS

P R O M O T I O N

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, nous vous indiquons que notre projet concernant la zone dite « En Matto » est conforme à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du même intitulé, ainsi qu'à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en cours.

Pour votre information, ce projet qui concerne les parcelles cadastrées n°169 et n°171, a été élaboré de manière conjointe avec la commune de Castelnaudary, ainsi qu'avec les services du Département, dans le cadre de travaux partagés menés autour de l'aménagement de cette zone.

Nous sollicitons auprès du département, une autorisation afin de pouvoir bénéficier d'une entrée sur la parcelle, à partir de la RD 6, conformément aux réglementations en vigueur.

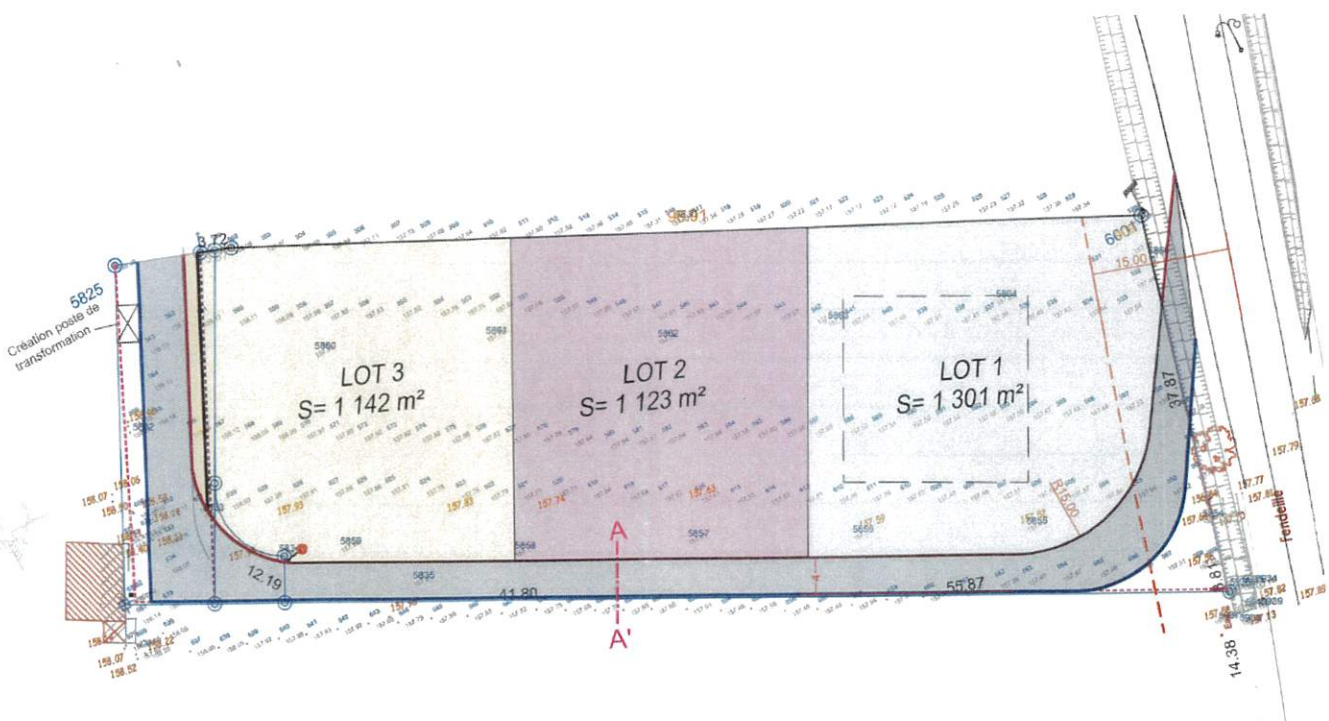
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou tout échange utile à la poursuite de l'enquête publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

GUY SPANGHERO





⑤ M. Claude Maisonnade
Mme Véronique FOUET.

Domaine EN MATTO. Modifications du PLU dans
ce secteur. Aménagement des routes.
Questions sur le projet.

⑥ M BES SEBASTIEN
LA ROUQUETTE HAUTE
Renseignements sur la qualité de la modification
et questions sur le projet.

3 visites
Permanence clôturée à 12h00.



Christian BELONDRADE
Commissaire Enquêteur